

Section départementale de la commission régionale du patrimoine et des sites

A désigner : 1 maire

Fréquence et Lieu : 1 à 2 réunions sur Rennes (durée 1 heure environ)

Mission :

La section départementale de la Commission régionale du patrimoine et des sites est chargée d'examiner les recours déposés à l'encontre des avis conformes des architectes des bâtiments de France.

Désignation AMF 29 :

Titulaire
M. Antoine GABRIELE, <i>Maire de LOCRONAN</i>

Mise à jour : 17 octobre 2014